

FICHE ENTREPRISE

DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION EN FORMATION EN ALTERNANCE

À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE ET À RETOURNER AU CENTRE DE FORMATION

MAIL inscriptions-49@btpcf-pdl.com

OU

COURRIER BTP CFA Maine-et-Loire
1 rue Darwin
49045 ANGERS Cedex 1

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Statut : SARL SA EI EURL Autres :

NOM DU DIRIGEANT :
en lettres MAJUSCULES

Prénom du dirigeant :

Civilité : Monsieur Madame Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Activité de l'entreprise :

N° de SIRET : Nombre de salariés :

OPCO :

VOTRE CANDIDAT

1er contrat dans le cadre de la formation visée par l'apprenant

Contrat faisant suite à une rupture d'un contrat précédent pour votre apprenant. Précisez la date de début du contrat :

NOM DU CANDIDAT :
en lettres MAJUSCULES

Prénom :

Civilité : Monsieur Madame Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable : Date de naissance :

Formation souhaitée : CAP Baccalauréat Professionnel Brevet Professionnel CQP
Mention Complémentaire Titre Professionnel BTS Responsable Technique

Type de contrat envisagé : Apprentissage Professionnalisation

Durée envisagée : 1 an 2 ans 3 ans

Le site de formation confirmera la durée en fonction du profil du candidat après son positionnement.

Intitulé précis de la formation :

exemple : menuisier fabricant, menuisier installateur...

Adresse où se déroulera la formation en entreprise :

si différente de l'adresse principale de l'entreprise

UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à la gestion de votre projet d'accueil d'un candidat en formation, dans le cadre de la mission d'intérêt public dont est investi le CFA. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre la prise en compte de votre demande. Ces informations font également l'objet d'un suivi dans le cadre des indicateurs qualité de l'organisme de formation, ce qui représente un intérêt légitime de l'organisme à perfectionner son système de management de la qualité. Les données personnelles recueillies sont transmises au personnel du CFA pour lequel la formation est demandée, habilité à les traiter en raison de ses fonctions. Elles sont également susceptibles d'être utilisées à des fins de prospection et pour des mises en relation avec des candidats, sauf opposition de votre part. En tout les cas, les données personnelles ne seront pas conservées au-delà de 3 ans à compter de la date de renseignement du formulaire. Cependant, si votre projet de formation d'un candidat est validé, ce dossier sera conservé pendant la durée de la convention de formation et archivé pendant 5 ans à compter de la fin de celle-ci.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi que d'un droit d'opposition (qui devra être justifié), du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen. Vous pouvez exercer vos droits auprès du référent RCPD de BTP CFA Pays de la Loire par mail : rgpd@btpcf-pdl.com ou par voie postale : 9 rue Marcel Sembat 44100 Nantes. Merci de joindre un justificatif d'identité. Pour votre parfaite information, l'Association Régionale BTP CFA Pays de la Loire a désigné un délégué à la protection des données que vous pouvez joindre à l'adresse mail : dpo.cfapdl@anaxia-conseil.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Cachet et signature de l'entreprise

Date :

NOM DU SIGNATAIRE :

DEMANDE D'INSCRIPTION : QUELLES ÉTAPES ?

POUR LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Les contrats d'apprentissage sont déposés par l'employeur auprès de l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont il dépend.

Par le mandat de gestion*, BTP CFA Pays de la Loire accompagne gratuitement les employeurs qui le souhaitent pour la rédaction et la transmission du contrat d'apprentissage à l'OPCO.

Pour faciliter les échanges, BTP CFA Pays de la Loire met en place à compter de 2024 la signature numérique des contrats d'apprentissage et de leurs annexes pour l'ensemble des signataires.

Fiche entreprise

L'entreprise complète, signe et transmet au CFA la fiche entreprise.

Proposition de mandat

Le CFA transmet une proposition de mandat d'appui à la gestion administrative du contrat d'apprentissage auprès de l'OPCO.

Retour du mandat

L'entreprise peut donner mandat au CFA, elle s'engage à communiquer les informations nécessaires à la rédaction.

Positionnement

Après étude ou adaptation du projet de formation (pré-requis, connaissances, parcours antérieur), le CFA confirme à l'employeur par l'envoi d'un projet de contrat d'apprentissage.

Confirmation du projet

L'entreprise complète et retourne le projet de contrat d'apprentissage validé au CFA.

Signatures du contrat

L'employeur, le (la) futur(e) apprenti(e) et ses représentants légaux (si mineur(e)) signent numériquement le contrat d'apprentissage et ses annexes (convention de formation...).

Transmission à l'OPCO

Après signature des parties, le CFA vise le contrat d'apprentissage et assure la télétransmission de l'ensemble des éléments à l'OPCO de l'employeur.

POUR LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Positionnement

Le centre de formation identifie les lacunes dans les connaissances et les compétences des apprenants pour adapter la formation à leurs besoins.

Fiche entreprise

L'entreprise remplit, signe et transmet au centre de formation la fiche entreprise.

Devis

Le centre de formation propose un projet de formation et envoie un devis à l'entreprise.

Contact OPCO

L'entreprise contacte son OPCO pour connaître les conditions de prise en charge de la formation.

Retour du devis

L'entreprise signe le devis et le renvoie au centre de formation.

Convention de formation

À réception du devis signé, le centre de formation envoie la convention de formation à l'entreprise pour signature.

Contrat

L'entreprise établit le contrat de professionnalisation.

Demande de prise en charge à l'OPCO

L'entreprise remplit la demande de prise en charge de la formation auprès de son OPCO.

Retour par l'OPCO

L'OPCO statue sur la demande de prise en charge de l'entreprise.

Accord de financement

L'entreprise envoie au centre de formation l'accord de financement.

* En cas de traitement direct par l'entreprise, votre CFA vous transmettra une convention de formation à réception de votre CERFA complété.

VOS CONTACTS

AU CENTRE DE FORMATION

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ? Les équipes de BTP CFA Maine-et-Loire sont à votre service pour vous accompagner, **contactez :**

CÉCILE HARDOUIN

Chargée de relations entreprises :

☎ 06 72 00 07 35

✉ cecile.hardouin@btpcfa-pdl.com

JUSTINE HOËL

Référente pour les candidats en situation de handicap :

☎ 02 41 72 13 48

✉ justine.hoel@btpcfa-pdl.com

PAULINE ARNOU

Pour les candidats en formation continue :

☎ 06 31 42 32 66

✉ pauline.arnou@btpcfa-pdl.com

BTP CFA MAINE-ET-LOIRE ☎ 02 41 72 13 40

1 rue Darwin
49045 ANGERS CEDEX 1

✉ contact-49@btpcfa-pdl.com

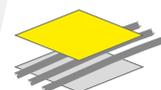
   @btpcfa49

www.btpcfa-pdl.com

BTP CFA PAYS-DE-LA-LOIRE
9 rue Marcel Sembat
44100 NANTES

n°SIRET : 786 055 293 00033
APE : 8532Z

Association Loi 1901. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52 44 06690 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



BTP CFA MAINE-ET-LOIRE
MEMBRE DE

BTP CFA PAYS DE LA LOIRE

Association régionale des CFA du BTP des Pays de la Loire